

passa en Angleterre, puis en Belgique. Il ne revint en France qu'après l'amnistie générale de 1859, et reprit sa place au barreau de Paris.

**DUPONT (JEAN-BAPTISTE-AUGUSTE)**, représentait en 1848, né à Périgueux (Dordogne) le 5 octobre 1798, mort à Chamier (Dordogne) le 20 août 1860, était imprimeur et publiciste. Comme industriel, il se mit à la tête d'une exploitation de pierres lithographiques et se fit connaître par plusieurs découvertes utiles, qui lui valurent, en 1844, la croix de la Légion d'honneur. Comme écrivain, il dirigea l'*Echo de Vesone*. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Dordogne à l'Assemblée constituante, le 4<sup>e</sup> sur 13, par 74,883 voix (110,594 votants, 140,087 inscrits), il vota presque toujours avec la majorité de droite, sauf contre le rétablissement du cautionnement. Il opina, d'ailleurs, pour les poursuites contre Louis Blanc et Canssidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, et contre l'amnistie des transportés. Il ne fut pas réélu à la Législative. Une vive polémique avec son ancien collègue de la Constituante, M. Chavoix, amena entre ces deux hommes politiques un duel où M. Aug. Dupont perdit la vie (20 août 1850).

**DUPONT (CHARLES)**, député au Corps législatif de 1852 à 1854, né à Poitiers (Vienne) le 6 avril 1809, mort à Paris le 24 juillet 1854, fils de Joseph-Bernard Dupont-Minoret (V. p. bas), qui fut député sous Louis-Philippe, appartenait à une famille distinguée du pays. Ses études terminées, M. Ch. Dupont travailla pendant plusieurs années dans la maison de banque de son père, dont il partagea la direction jusqu'à la mort de ce dernier. Il fut appelé alors à remplacer son père au conseil municipal de Poitiers; puis il abandonna tout à coup sa situation dans le monde pour entrer au séminaire de Saint-Sulpice, où il étudia la théologie. Mais sa santé l'obligea de rentrer dans sa famille, et la révolution de 1848 éclata avant qu'il fût engagé dans les ordres. Il resta alors dans la vie civile, fut élu membre du conseil général de la Vienne, et devint (29 février 1852) le candidat des conservateurs de la 2<sup>e</sup> circonscription de ce département au Corps législatif : M. Ch. Dupont fut élu député par 22,858 voix (24,004 votants, 43,916 inscrits). Il appartient à la majorité jusqu'à sa mort, survenue pendant la session (1854); il fut remplacé par M. Robert de Beauchamp.

**DUPONT (JACQUES-MARIE-ANTOINE-CÉLESTIN)**, sénateur du second Empire, né à Iglesias (Sardaigne) le 2 février 1792, mort à Paris le 26 mai 1859, d'une famille française établie en Sardaigne, où son père était commissaire de marine, s'essaya, jeune encore, dans la littérature : il était membre à 17 ans de l'académie des Arcades et publia un volume de poésies Italiennes. Il entra au séminaire de Nice, passa de là au séminaire de Saint-Irénée, à Lyon, et reçut les ordres en 1814, avec dispense d'âge. M. Colona d'Istria se l'étant attaché en qualité de secrétaire, il fut bientôt docteur de l'Université de Turin. En 1821, il devint chanoine de Sens; plus tard, les paroisses de l'Assomption et de Saint-Louis d'Antin, à Paris, l'eurent pour prêtre administrateur. Il fut premier conciliariste du cardinal de la Fare, archevêque de Sens, lors de l'élection de Léon XII. En 1823, on le nomma évêque *in partibus* de Samosate,

M. Dupont fut alors naturalisé, et devint prélat du roi. Nommé évêque de Saint-Dié le 9 mai 1830, il surveilla l'éducation chrétienne de M. de Montalembert. Archevêque d'Avignon le 1<sup>er</sup> mai 1835, archevêque de Bourges le 15 décembre 1841, cardinal le 11 juin 1847, il fut chargé, en 1849, par le gouvernement français, d'une mission auprès de Pie IX, qu'il ne quitta pas pendant le séjour de ce dernier à Gaète. Il entra de droit au Sénat du second Empire par décret présidentiel du 28 janvier 1852. Le cardinal Dupont s'associa à la plupart des votes de la majorité de la Chambre haute.

**DUPONT (PAUL-FRANÇOIS)**, député au Corps législatif de 1852 à 1870, sénateur de 1876 à 1879, né à Périgueux (Dordogne) le 24 mai 1796, mort à Paris le 11 décembre 1879, était le frère d'Auguste Dupont (V. p. haut), représentant à la Constituante. Issu d'une ancienne famille d'imprimeurs de Périgueux il fit ses études typographiques à Paris, chez Firmin-Didot père, et devint, en 1815, le chef d'une imprimerie considérable, consacrée particulièrement aux travaux administratifs. Malgré de grandes difficultés éprouvées les premières années, il parvint, en 1830, à racheter l'établissement dont le « brevet » lui avait été retiré en 1820; il donna alors une nouvelle impulsion à son industrie. M. Paul Dupont constitua dans ses ateliers une société de secours mutuels, accorda à son personnel une participation dans les bénéfices, et fut un des premiers à employer les femmes à la composition; cette innovation détermina même, en 1832, une grève de ses ouvriers qui dura assez longtemps.

Le rôle politique de M. P. Dupont prit naissance peu de temps après la fin tragique de son frère. « C'est un cerceuil, disait un biographe, qui a fait son élection. » En effet, il fut élu, comme candidat officiel, le 29 février 1852, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Dordogne au Corps législatif, par 21,272 voix (22,262 votants, 40,395 inscrits). Il adhéra au rétablissement de l'Empire, et compta, jusqu'à la fin du règne de Napoléon III, parmi les plus zélés serviteurs du pouvoir. Successivement il fut réélu : le 22 juin 1857, par 19,601 voix (23,048 votants, 37,592 inscrits), contre 3,320 à M. Villeneuve; le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 14,570 voix (26,780 votants, 39,682 inscrits), contre 4,690 à M. Bugeaud, 3,047 à M. Maiguc, 2,695 à M. Prevost-Paradol, 1,129 à M. Aug. Mie et 347 à M. de Valbrune, et le 24 mai 1869, par 22,339 voix (33,568 votants, 42,400 inscrits), contre 10,866 à M. Chavoix, ancien représentant, et 213 à M. Feytaud. Il prit part à tous les votes de la majorité dynastique du Corps législatif, et se prononça, en 1870, pour la déclaration de guerre à la Prusse. Il prit plusieurs fois la parole, surtout dans les questions relatives à la position des employés. M. Paul Dupont rentra, le 30 janvier 1876, dans la vie parlementaire, comme sénateur de la Dordogne, élu par 355 voix (688 votants), sur la liste où figurait aussi M. Magne. Il siégea dans les rangs de la droite bonapartiste et opina constamment avec elle, jusqu'à la fin de sa carrière, notamment pour la dissolution (1877) de la Chambre des députés. En dernier lieu, son grand âge et le mauvais état de sa santé l'empêchèrent de suivre régulièrement les séances. M. P. Dupont a publié, en 1849, un volume intitulé : *Essais d'imprimerie*; puis, en 1854, un ouvrage d'un cadre plus développé qui, sous le titre d'*Histoire de l'Imprimerie*, donne des renseigne-

ments intéressants, principalement sur les temps modernes. Il a obtenu, comme industriel, des récompenses de premier ordre aux diverses Expositions nationales ou universelles. Officier de la Légion d'honneur (1868).

**DUPONT (CHARLES)**, représentant en 1871, né à Rouge-Perriers (Eure) le 24 juillet 1822, mort à Paris le 9 janvier 1872, était le fils du célèbre Dupont (de l'Eure). Il fut élève de l'Ecole polytechnique, en sortit dans l'arme du génie, et se retira avec le grade de capitaine. Devenu ingénieur civil, il fit, comme républicain modéré, de l'opposition à l'Empire, et fut, plusieurs fois et sans succès, candidat indépendant au Corps législatif. Aux élections du 22 juin 1857, il obtint dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Eure 812 voix contre 18,469 données à l'élû, M. de Blossville, 4,873 à M. de Montrouil, ancien représentant, et 1,390 à M. Guillaume Petit. Le 1<sup>er</sup> juin 1863, il réunit dans la 3<sup>e</sup> circonscription 4,939 voix contre 20,838 à l'élû, M. d'Arjuzon. Enfin, le 24 mai 1869, la 2<sup>e</sup> circonscription lui donna 4,506 voix contre 14,109 à M. Ph. Fouquet, élu, 3,581 à M. de Broglie, et 933 à M. Vittecoq. Il fut plus heureux après les événements de 1870, et entra à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, comme représentant de l'Eure, élu, le 8<sup>e</sup> et dernier, par 34,895 voix (59,749 votants, 122,706 inscrits). M. Dupont (de l'Eure) fils prit place à gauche et se prononça notamment contre l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, etc. Mais il mourut pendant la session (1872), et fut remplacé, comme représentant, par M. Lépouzé.

**DUPONT (ALFRED-MATHIEU-CHARLES-JOSEPH)**, représentant de 1872 à 1875, né à Douai (Nord) le 7 août 1813, mort à Douai le 15 septembre 1887, fut avocat dans cette ville. Conseiller général du Nord, monarchiste et catholique, il se présenta, le 7 janvier 1872, aux électeurs de son département, lors de la double élection partielle pour remplacer M. Lambrecht, décédé, et le général Faïdherbe, démissionnaire. Candidat des conservateurs, il déclara, dans sa profession de foi, qu'il fallait, « une fois la France réorganisée, s'occuper de rechercher et de consacrer la forme définitive du gouvernement sous lequel elle voudra vivre, en consultant avec soin et loyalement ses traditions, ses sentiments, ses intérêts. » M. Dupont fut élu par 82,830 voix sur 164,242 votants et 319,652 inscrits, et prit place au centre droit. Il vota contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la dissolution, pour la démission de Thiers, pour le septennat, l'état de siège et la loi des maires, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, pour l'ensemble des lois constitutionnelles, et ne fit pas partie d'autres législatures.

**DUPONT (JOSEPH-MARIE-THÉONALD)**, député de 1877 à 1883, né à Saint-Julien (Haute-Savoie) le 24 mars 1841, mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 25 mars 1883, était avoué dans sa ville natale. Républicain modéré, il obtint, au lendemain du 4 septembre 1870, le poste de sous-préfet de Saint-Julien : M. Thiers le maintint en fonctions jusqu'au 24 mai 1873. Aux élections du 14 octobre 1877, porté comme candidat républicain dans son arrondissement, en remplacement de M. Silva, un des 363, qui ne se représentaient pas, il fut élu par 8,140 voix (13,297 votants, 16,032 inscrits), contre 5,144 obtenues par le candidat officiel, M. Montgellez.

Il siégea dans le groupe de la gauche républicaine, soutint les ministères Dufaure et Jules Ferry et suivit la politique opportuniste. Réélu sans concurrent, le 21 août 1881, par 9,420 voix (9,874 votants, 17,857 inscrits), il observa la même ligne de conduite, et fit partie de la majorité de gouvernement jusqu'à sa mort, survenue pendant la session.

**DUPONT.** — Voy. BOSREDON (DE).

**DUPONT DE BIGORRE (PIERRE-CHARLES-FRANÇOIS)**, député en 1789, et membre de la Convention, né en 1740, mort à Paris le 9 novembre 1793, était avocat à Luz et assesseur de la vallée de Barèges, quand il fut élu (24 avril 1789) député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Bigorre. Il adhéra aux idées nouvelles et opina avec la majorité. Il parla sur la Déclaration des droits, fit un rapport sur les dons patriotiques, et obtint le vote d'un décret sur l'imposition des privilégiés. Le 4 septembre 1792, Dupont de Bigorre devint député des Hautes-Pyrénées à la Convention, le 2<sup>e</sup> sur 6, par 245 voix (274 votants). Il fut un des représentants chargés de faire connaître à Louis XVI la décision qui lui accordait un conseil, et lors du procès, au 2<sup>e</sup> appel nominal, il répondit : « Comme je crois aux factions qui environnent la Convention nationale, aux intrigues qui peuvent séduire les assemblées primaires; comme, d'ailleurs, je désire que le peuple sache qu'il est plus que les rois, je dis oui. » Au 3<sup>e</sup> appel : « Je n'ai pas pu ouvrir la loi sans suivre les formes conservatrices qu'elle prescrit; mais, en législation, le salut du peuple est l'intérêt suprême. Si la mort de Louis est utile, il doit en faire le sacrifice, et, s'il ne le fait pas, il doit périr à cause de sa lâcheté même. Mais qu'arrivera-t-il après sa mort? Un rejeton se présente, faudra-t-il le faire périr encore? Et je n'hésiterais pas à le prononcer, si sa mort était nécessaire au salut public; mais derrière ce mausolée je vois un lion sortir de sa caverne et un ennemi dangereux substitué à un ennemi vaincu. Je vote donc pour la reclusion de Louis jusqu'à ce que le territoire de la République soit purgé des Bourbons, et ensuite pour sa mort. » Dupont de Bigorre mourut à Paris dans le cours de cette même année.

**DUPONT DE L'ÉTANG (PIERRE-ANTOINE)**, ministre, député de 1815 à 1830, né à Chabanais (Charente) le 4 juillet 1765, mort à Paris le 7 mars 1840, débuta dans la carrière des armes, comme sous-lieutenant d'artillerie dans la légion française de Maillebois au service de la Hollande. Rappelé en France, il entra comme capitaine (1791) au régiment d'infanterie d'Auxerrois et devint aide-de-camp du général Théobald Dillon à l'armée du Nord; il fut blessé en défendant son général assassiné par ses soldats dans la retraite de Tournay (avril 1792), fut attaché, au même titre, au général Arthur Dillon, frère de Théobald, se distingua à Valmy, fut nommé adjudant-général de l'armée de Belgique, et couvrit nos places fortes du littoral. Au combat de Menin, ayant fait mettre bas les armes à un régiment de grenadiers autrichiens, il fut nommé général de brigade (1793), et se tint à l'écart pendant la Terreur. Sous le Directoire, Carnot l'appela aux fonctions de directeur du dépôt de la guerre, fonctions qu'il perdit au 18 fructidor, et qu'il recouvra quelque temps après avec le grade de général de division. Il prêta son concours actif

au coup d'Etat de brumaire, en fut récompensé par les fonctions de chef d'état-major de l'armée de réserve, au pied des Alpes, et contribua à la victoire de Marengo, en ralliant plusieurs bataillons déjà en retraite. Il fut chargé de traiter la capitulation avec le général autrichien Mélas, fut nommé gouverneur du Pïsmont, établit un gouvernement provisoire en Toscane, et, avec 15,000 hommes, culbuta 45,000 Autrichiens au passage du Mincio, fait d'armes qui le fit surnommer le « général Audacieux ». Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), grand officier (25 prairial), il fut envoyé en 1805 à l'armée d'Allemagne, battit Mélas devant Ulm, fit 20,000 prisonniers, dégagea le corps du maréchal Mortier bloqué par Koutousoff, et, par un mouvement hardi, assura la victoire de Friedland ; il fut nommé grand aigle de la Légion d'honneur sur le champ de bataille (3 février 1807), et créé comte de l'Empire le 4 juillet 1808. Ces brillants états de service l'avaient fait appeler au commandement d'une division de l'armée d'Espagne. Il s'empara de Carpio, de Montero, d'Alcolea, et s'avança jusqu'à Cordoue. Mais le 18 juillet, il se trouva dans une position tellement critique qu'il dut solliciter du général Castanos un armistice, qui aboutit, le 23 juillet, à la fatale capitulation de Baylen, par laquelle 17,000 Français mettaient bas les armes, mais devaient être reconduits en France par mer, avec armes, drapeaux et bagages. A la nouvelle de ce désastre, Napoléon courut contre le général une violente irritation ; il le fit arrêter, enfermer au fort de Joux, et traduire, sous l'accusation de haute trahison, devant une commission militaire (février 1812) qui « destitua le général de ses grades militaires, lui retira ses décorations, raya son nom du catalogue de la Légion d'honneur, lui défendit à l'avenir de porter l'habit militaire, de prendre le titre de comte, mit sous séquestre ses dotations, et ordonna son transfert dans une prison d'Etat pour y être détenu jusqu'à nouvel ordre. »

La chute de l'Empire lui rendit la liberté ; le gouvernement provisoire le nomma (mars 1814) commissaire au département de la guerre, poste dans lequel Louis XVIII le confirma (3 avril). Le 7 novembre, le roi ordonna que « le dossier de sa condamnation qui, indépendamment de son plus ou moins d'injustice, portait tous les caractères d'un acte arbitraire plutôt que d'une condamnation régulière et légale », serait révisé. L'administration du général Dupont ne fut pas heureuse ; de nombreuses destitutions, le gaspillage de la Légion d'honneur, des nominations de complaisance aux grades de l'armée, provoquèrent des plaintes qui obligèrent le roi à lui retirer le portefeuille de la guerre (3 décembre 1814). On lui donna en échange le gouvernement de la 2<sup>e</sup> division militaire et la croix de commandeur de Saint-Louis. Destitué aux Cent-Jours, il fut réintégré au retour de Gand, et nommé membre du Conseil privé. Le 22 août 1815, le collège de département de la Charente l'élit député par 193 voix sur 214 votants et 289 inscrits ; il siégea et vota avec la minorité de la Chambre introuvable et vit renouveler son mandat jusqu'en 1830 ; le 4 octobre 1816, par 131 voix sur 208 votants et 280 inscrits ; le 10 octobre 1821, par 228 voix sur 255 votants et 348 inscrits ; le 25 février 1824 (dans le 2<sup>e</sup> collège électoral de la Charente) (Confolens), par 133 voix sur 202 votants et 249 inscrits, contre 51 voix à M. Pougeard-Dulimbert ; le 24 novembre 1827, au collège de département de la Charente, par 111 voix sur 216 votants et 254 inscrits (huit jours auparavant,

17 novembre, il avait échoué à Confolens, avec 88 voix contre 105 à M. Pougeard-Dulimbert, élu). Il échoua à Confolens, aux élections du 23 juin 1830, avec 92 voix contre 115 à M. Pougeard-Dulimbert, député sortant, et ne se représenta plus. Durant ces diverses législatures, le général Dupont avait siégé au centre-gauche parmi les constitutionnels. Admis à faire valoir ses droits à la retraite, le 13 août 1832, il rentra dans la vie privée. On a de lui un poème, *la Liberté* (1799) ; — *Opinions sur le nouveau mode de recrutement* (1818) ; — *Lettre sur la campagne d'Autriche* (1826) ; — *Observations sur l'histoire de France par l'abbé de Montgaillard* (1827) ; — *Odes d'Horace* (traduction en vers) (1826) ; — *L'Art de la guerre* (poème en dix chants) (1838), etc.

**DUPONT-DELPORTE (HENRI-JEAN-PIERRE-ANTOINE, BARON)**, pair de France, né à Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais) le 8 février 1783, mort à Paris le 1<sup>er</sup> septembre 1854, fit de bonnes études de droit, et entra, le 11 mars 1806, comme auditeur au conseil d'Etat (section de législation). Envoyé à Berlin à la suite de Napoléon, il fut chargé, la même année, des fonctions d'administrateur en chef des mines et usines des pays conquis. Nommé, le 29 octobre 1807, inspecteur général des vivres de la guerre, il remplit pendant quelque temps, par intérim, la place de directeur général, fut appelé, le 27 juillet 1808, à la préfecture de l'Ariège, et publia une statistique des mines de ce département, imprimée sur l'invitation du ministre de l'intérieur. Le 7 août 1810, il devint préfet du Taro (Etats de Parme et de Plaisance), où il eut à rétablir l'ordre et la paix ; pendant la guerre de 1813, il servit d'intermédiaire aux négociations tentées entre le roi de Naples et le vice-roi d'Italie. Baron de l'Empire le 9 mars 1810, membre de la Légion d'honneur le 30 juin 1811, maître des requêtes en mars 1814, Dupont-Delporte vécut dans la retraite pendant la durée de la première Restauration. Le 20 mars 1815, à minuit, Napoléon lui envoya sa nomination de ministre provisoire de l'intérieur ; mais Carnot ayant été définitivement appelé à ce ministère, le baron Dupont-Delporte y resta quelques jours en qualité de secrétaire général pour aider à son organisation ; puis il se rendit, comme préfet, dans le département du Nord ; là, il put avoir aux approvisionnements de réserve de l'armée, à celui des places fortes, forma, avec les gardes nationales mobiles du Nord et de l'Est, un corps destiné à la garnison de ces places, et contribua de tout son pouvoir à la résistance. Après la seconde entrée de Louis XVIII, il se retira à nouveau des affaires publiques, jusqu'au moment où le gouvernement de 1830 lui offrit la préfecture de la Seine-Inférieure ; il la garda jusqu'au 27 février 1848. Commandeur, et, en dernier lieu, grand officier de la Légion d'honneur, il fut élevé par Louis-Philippe à la dignité de pair de France, le 7 mars 1839. La révolution de février mit fin à sa carrière politique.

**DUPONT-DELPORTE (PIERRE-NAPOLÉON)**, fils du précédent, représentant en 1849, né à Paris le 14 août 1821, étudia le droit et s'inscrivit au barreau de Paris. Le 13 mai 1849, il fut élu, le 1<sup>er</sup> sur 15, par 76,780 voix (129,991 votants, 194,088 inscrits), représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative. Il alla prendre place à droite, et vota : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Farieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suf-

frage universel, etc. Aux élections du 29 février 1852, il se présenta comme candidat d'opposition dans la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Isère, où il échoua avec 152 voix contre 26,231 données au candidat officiel élu, M. Arnaud, et 1,041 à M. Bordillon. Il ne fut pas plus heureux aux élections du 22 juin 1857, n'ayant obtenu que 3,669 voix contre 24,491 données au député sortant réélu, M. Arnaud. Il renonça dès lors à la vie politique.

**DUPONT DE NEMOURS** (PIERRE-SAMUEL), député en 1789 et au Conseil des Anciens, né à Paris le 14 septembre 1739, mort à Eleutherian-Mills (Etats-Unis) le 6 août 1817, fit de brillantes études et soutint à douze ans, avec beaucoup d'éclat, une thèse publique. Il s'adonna à l'étude de l'économie politique, adopta les théories de Quesnay, et publia à Londres, en 1768, des *Réflexions sur l'écrit intitulé Richesses de l'Etat*.

Il fut aussitôt admis, sur la présentation de M. de Meillan, intendant de Soissons, dans la Société des économistes, à côté de Turgot, Mallesherbes, Gournay, d'Argenson, etc., et il publia la *Physiocratie*, analyse de la *Formule arithmétique et des Tablettes économiques* de Quesnay. La *Physiocratie* eut un grand retentissement. Elle vulgarisa les idées des économistes à ce point qu'ils furent les plus généralement connus dès lors sous le nom de « physiocrates ». Dupont (de Nemours) poursuivit sa propagande économique à l'aide de Mémoires insérés dans le *Journal de l'Agriculture*, dans celui du *Commerce et des Finances*, et dans les *Ephémérides du citoyen*. Evincé en 1766 de la rédaction en chef du *Journal de l'Agriculture*, il prit, deux ans plus tard, la direction des *Ephémérides du citoyen*, recueil fondé par l'abbé Baudeau et qui ne compte pas moins de 63 volumes. Le ministre Choiseul, désireux de se l'attacher, lui fit des offres brillantes, à la condition de renoncer au patronage de Quesnay. Dupont rejeta les propositions de M. de Choiseul. Le roi de Suède, Gustave III, désira le connaître et le décora; le margrave de Bade le choisit comme conseiller aulique de légation. Le roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, le nomma secrétaire de son conseil de l'instruction publique, et gouverneur de son neveu, le prince Adam Czartoryski. Lorsque Turgot fut appelé par Louis XVI aux fonctions de contrôleur général des finances, Dupont quitta alors la Pologne pour venir collaborer aux travaux de son illustre ami. Il suivit Turgot dans sa disgrâce, et, sur un ordre verbal de M. de Maurepas, s'exila à Chevaunes, terre qu'il possédait dans le Gâtinais. Il s'y adonna à l'agriculture et aux lettres. Il introduisit dans cette province, et par là même en France, la culture des prairies artificielles, composa des *Mémoires sur la vie de Turgot*, et traduisit l'*Arioste* en vers français. M. de Vergennes le rappela et lui confia la mission de préparer, avec l'agent anglais Button, les bases de la reconnaissance des Etats-Unis et aussi les clauses du traité de commerce à intervenir entre la France et la Grande-Bretagne. M. de Calonne le fit entrer au Conseil d'Etat, et le nomma commissaire général du commerce. Il fit partie de l'Assemblée des Notables, et fut un des deux secrétaires choisis par cette Assemblée. Le 16 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Nemours. Il s'occupa activement de la réunion des trois ordres et rendit compte, dans les séances des 6 et 8 juin, des conférences entamées à ce sujet.

Nommé membre du comité des subsistances, il fit, dans la séance du 4 juillet, le rapport sur les moyens proposés pour abaisser le prix des grains et faciliter l'alimentation publique. Le 20 juillet, il proposa la délibération immédiate sur la motion de Lally-Tolendal tendant à adresser une proclamation au peuple, et à établir des milices dans les villes, motion qui fut ajournée sur l'avis de Robespierre. Les 4 et 5 août, il présenta une motion tendant « à rendre au pouvoir exécutif et aux tribunaux toute leur énergie ». Les 4 et 5 septembre, il vota pour les élections annuelles, la division de l'Assemblée en deux chambres, la révision par le peuple du *veto* du roi; s'opposa (6 septembre) à la délibération sur les rapports d'hérédité entre la maison de France et celle d'Espagne; combattit, le 24, les propositions financières de Necker; demanda (14 octobre) le renvoi devant le Châtelet de l'affaire Bezenval et de toutes celles du même genre, jusqu'à ce que la Constitution eût établi un tribunal pour juger les crimes de lèse-nation; émit (22 octobre) cette opinion que les propriétaires seuls devaient être électeurs, « ceux qui n'ont pas encore de propriété n'étant pas encore de la société »; mais il n'étendit pas cette condition à l'éligibilité. Il soutint que les biens du clergé étaient la propriété de la nation; exposa (4 novembre) le plan consistant à faire de Paris un département; proposa, le 9, la suspension de la nomination aux évêchés et archevêchés et, le 18, la suppression des ordres religieux; appuya, le 20 et jours suivants, le plan de Necker sur la Caisse d'escompte, et fut du nombre des commissaires élus pour examiner la situation de cette caisse; fit décréter (6 février 1790) que « l'Assemblée s'occuperait sans retard de l'état constitutionnel à donner au clergé »; combattit (13 février) la proposition tendant à déclarer nationale la religion catholique: « Ce serait, dit-il, offenser cette religion, personne ne doutant qu'elle ne soit la seule nationale; » exposa (12 février) son plan d'organisation des municipalités et son projet de décret pour la division du royaume; déposa (13 mars) le rapport sur le remplacement de la gabelle, et fit adopter, dans les séances du 20 et suivantes, un décret fixant les voies et moyens pour assurer la vente et le prix du sel. Il fut le promoteur des décrets sur la marque des cuirs et des fers, sur la fabrication des amidons, des huiles, des savons, etc. Le 2 avril, il donna des explications rétrospectives sur un plan qu'il avait présenté en faveur de la Compagnie des Indes, accusa l'abbé Maury d'avoir soustrait les pièces relatives à son projet, et réclama comme sa propriété ces pièces dont « la publication avait compromis les intérêts de la patrie ».

Le 7 avril, il fut nommé commissaire pour l'aliénation des biens domaniaux et ecclésiastiques, et commissaire de surveillance de la Caisse d'escompte. Le 15 avril, il prononça un grand discours contre l'émission des assignats. Dans les séances suivantes, il combattit le privilège exclusif pour la vente du tabac et le projet sur le rachat des droits féodaux. Il fit ensuite autoriser la Caisse d'escompte à échanger pour 12 millions de billets de caisse. Le 3 juillet, il fut élu secrétaire de l'Assemblée. Le 16 juillet, l'Assemblée supprima, sur sa proposition, les pensions militaires existantes, et ordonna la création d'un système nouveau de pensions. Le 28, il fit décréter la fabrication des armes nécessaires à la défense des frontières. Le 16 août 1790, il fut élu président de

l'Assemblée; fit ordonner (7 septembre) l'information contre les *quidam*, qui le 2 septembre ont porté des motions meurtrières sous les fenêtres de l'Assemblée; après s'être déclarés, au cours d'une précédente séance, l'auteur d'une brochure contre les assignats, il vota (le 25) contre leur émission, et fut dès lors en butte à une impopularité qu'acerut encore sa fidélité à Louis XVI. Il prit part, d'une manière suivie, à toutes les discussions financières de la Constituante. Le 7 août 1791, il défendit le Code rural; le 8, tempérant par la sincérité de ses sentiments philanthropiques l'âpreté doctrinaire de la politique des économistes, il demanda l'addition, à la Déclaration des droits de l'homme, de cet article complémentaire: « Tous les membres de la société, s'ils sont indigents ou infirmes, ont droit aux secours gratuits de leurs concitoyens, » article qui, faisant double emploi avec le projet de la commission, ne fut pas soumis à la délibération. Le 9 août, il fit adopter l'article portant: « Il sera créé et organisé un établissement général de secours publics pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes, et procurer du travail aux pauvres valides. » Le 30 août, il demanda que l'Assemblée déclarât « qu'elle ne pouvait rien changer à la Constitution ».

Le 1<sup>er</sup> juillet 1792, Guillaume et Dupont, « ex-députés, » se présentèrent à la barre de l'Assemblée législative, porteurs d'une pétition contre les auteurs de la journée du 20 juin; ils traversèrent la salle au milieu des murmures d'improbation d'une partie de l'Assemblée et des tribunes. Dupont (de Nemours) avait acheté quelque temps auparavant une imprimerie où il publiait un journal intitulé les *Nouvelles politiques nationales et étrangères*, destiné à lutter pour les idées de modération; il s'était signalé par une énergique opposition à la journée du 20 juin. Au 10 août, il prit un fusil avec son fils aîné pour défendre le roi qu'il accompagna à l'Assemblée; dans le trajet, Louis XVI lui adressa cette parole: « Monsieur Dupont, on vous trouve toujours où l'on a besoin de vous. » Poursuivi pour ces faits, il se cacha d'abord dans l'observatoire du collège Mazarin, puis se réfugia à la campagne, où il écrivit, sous forme de lettre à M. Lavoisier, la *Philosophie de l'Univers*, ouvrage empreint d'une rare sérénité d'esprit et d'une peu commune richesse de cœur, où il donna une loi unique à la morale: aimer. Dénoncé dans sa retraite, puis arrêté, il fut écroué à la Force, et mis en liberté après le 9 thermidor. Le 23 vendémiaire an IV, le département du Loiret l'envoya siéger au Conseil des Anciens avec 146 voix sur 259 votants. Il suivit dans cette Assemblée la même ligne politique qu'à la Constituante, et prit une part considérable à tous ses travaux, surtout en matière financière. Le 10 brumaire, il demanda sans succès l'ajournement de l'élection des membres du Directoire; le 28, il combattit la faculté laissée au Directoire de compléter les élections. Le 19 frimaire, il fut nommé membre de l'Institut. Le 11 pluviôse, il réclama la censure contre le bureau pour avoir gardé pendant trois jours la lettre de Mazade, dans laquelle ce député rendait compte des insultes qui lui avaient été adressées à Toulouse par de prétendus républicains; le 18 ventôse, il fit ajourner le projet de loi sur la contrainte par corps qu'il combattit énergiquement; il s'opposa également à l'établissement de la loterie. Le 15 germinal, il lut à l'Institut un mémoire sur les *Fourmis*. Le 9 messidor il se plaignit vivement aux An-

ciens du gaspillage des finances et accusa formellement le Directoire; le 1<sup>er</sup> thermidor, il fut élu président du Conseil; le 15 fructidor, il combattit les dispositions relatives aux transactions entre particuliers avant le cours du papier-monnaie.

Il faisait paraître à cette époque le journal *l'Historien*, très hostile au Directoire. Il faillit être déporté au 18 fructidor an V. Il fut même arrêté, et dut son salut à Marie-Joseph Chénier, qui le fit passer pour octogénaire, alors qu'il était âgé à peine de soixante ans. Son imprimerie, riche surtout en caractères orientaux, fut pillée, et lui-même fut en butte à toutes sortes de vexations. Le 27 fructidor il donna sa démission de député, et le quartidi, 4<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an VII (20 septembre 1799), il s'embarqua avec ses deux fils pour les États-Unis. Il reçut en Amérique le meilleur accueil, s'installa à Jersey près de New-York, et y enseigna la physique et l'histoire naturelle. Il en revint en 1802, refusa les fonctions publiques que Napoléon lui offrit, et continua ses travaux scientifiques. En 1814, il accepta la place de secrétaire du gouvernement provisoire. Le 29 juin 1814, Louis XVIII le nomma conseiller d'Etat, chevalier de la Légion d'honneur, et intendait de la marine à Toulon (29 novembre). Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, Dupont de Nemours s'embarqua de nouveau pour l'Amérique et rejoignit dans le Delaware ses deux fils qui dirigeaient une importante exploitation agricole. Une chute qu'il fit dans une rivière, et les attaques de la goutte, dont il souffrait depuis longtemps, l'enlevèrent deux ans après.

**DUPONT D'ENGLESQUEVILLE** (LOUIS), député de 1815 à 1816, né à Douville-la-Rivière (Calvados) le 8 août 1774, mort à une date inconnue, propriétaire et maire d'Havelu, fut élu, le 22 août 1815, par 86 voix (146 votants, 244 inscrits), au collège de département, député d'Eure-et-Loir. Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres législatures. Chevalier de la Légion d'honneur.

**DUPONT-DESLOGES** (PIERRE-LOUIS), député de 1815 à 1816, né à Toussaint (Ille-et-Vilaine) le 29 juin 1764, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 24 juin 1833, était, avant 1789, conseiller au parlement de Bretagne. Il devint administrateur des hospices de Rennes, conseiller de préfecture d'Ille-et-Vilaine (19 ventôse an XIII), fut élu, à la rentrée des Bourbons, député par le collège de département d'Ille-et-Vilaine, le 22 août 1815, avec 106 voix sur 194 votants et 247 inscrits, ne se représenta pas, et devint président à la cour royale de Rennes, puis premier président de la même cour. Il quitta cette dernière fonction lors de la révolution de juillet.

**DUPONT-GRANDJARDIN** (JOSEPH-FRANÇOIS), député en 1791, né à Alençon (Orne) le 17 octobre 1742, mort à Laval (Mayenne) le 25 janvier 1794, était maire de Mayenne lors des élections à la Législative. Le 6<sup>e</sup> sur 8, il fut élu député du département (29 août 1791), par 36 voix (255 votants). Il siégea dans la majorité, fit décréter le paiement des pensions de retraite des gardes nationales, et organisa les commissaires des guerres. Il se retira à Laval après la législature.

**DUPONT-MINORET** (JOSEPH-BERNARD), dé-

puté de 1830 à 1833, né à Poitiers (Vienne) le 30 mars 1774, mort à Paris le 3 septembre 1833, père de Charles Dupont (V. p. haut), était lui-même fils de Jacques-Pierre Dupont, président de la juridiction consulaire et député à l'Assemblée des notables en 1788. Il fonda à Poitiers une importante maison de banque, devint président du tribunal de commerce et conseiller général du département. Député, le 23 juin 1830, du 1<sup>er</sup> arrondissement de la Vienne (Poitiers), qui lui donna 227 voix sur 415 votants et 447 inscrits, il adhéra au gouvernement de Louis-Philippe, fut réélu le 5 juillet 1831, par 243 voix sur 465 votants, et mourut à Paris en 1833.

**DUPONT** (ADRIEN-JEAN-FRANÇOIS), député en 1789, né à Paris le 5 février 1759, mort à Appenzel (Suisse) le 15 août 1798, était, sous l'ancien régime, conseiller au parlement en la chambre des enquêtes. Il se trouvait l'un des plus jeunes magistrats de sa compagnie, lors de la lutte qui, en 1787 et 88, s'établit entre la magistrature et les ministères Calonne et Brienne, et il fut l'un de ceux qui s'y firent plus remarquer. Élu, le 16 mai 1789, par la ville de Paris, député de la noblesse aux États-Généraux, il n'hésita point à prendre place parmi les partisans des idées nouvelles. Dans les premières discussions qu'il soutint, celle qui avait pour objet le secret des lettres lui fournit la matière d'un discours remarquable. Il s'éleva contre les États qui, sous quelque prétexte que ce soit, s'arrogeant le droit de pénétrer de vive force dans la pensée et dans les cœurs. Il intervint dans la plupart des grands débats. Après avoir fait déclarer la pensée inviolable comme la propriété, il appuya le projet de renouvellement annuel de toutes les impositions, afin que les assemblées législatives en demeuraissent maîtresses pour assurer la liberté. Il demanda et obtint l'abolition des costumes pour les députés; cette mesure détruisait les signes par lesquels chaque ordre s'était jusqu'alors distingué dans l'Assemblée. Il rejeta la quatrième condition d'éligibilité, consistant dans le paiement d'une imposition égale à trois journées de travail, et il fit fixer ensuite à 20 francs le prix de cette journée pour servir de base à la contribution politique. A propos des biens ecclésiastiques, il estima que le clergé n'en était que l'administrateur, et non le propriétaire. Il opina en faveur des juifs et contre l'exclusion des fonctions publiques de diverses classes de la société. Il vota l'ajournement du projet présenté par Mirabeau sur la gratuité des fonctions publiques. Mais c'est surtout en matière judiciaire que Dupont se distingua par la nouveauté et la hardiesse de ses opinions. Son plan pour l'organisation de la justice donna lieu à d'intéressantes controverses: il proposait des jurés en matière civile et en matière criminelle. Fortement combattu quant à l'établissement du jury au civil, l'auteur du projet prononça un second discours touchant les moyens d'exécution et fit suivre son exposition d'une série d'articles détaillés. Dans un troisième discours il insista encore sur l'urgence de la réforme qu'il proposait, mais vainement. Après cet échec, Dupont présenta à l'Assemblée un rapport sur la police de sûreté, la justice criminelle, etc., suivi d'un projet de loi rédigé en 252 articles, dont la plupart furent décrétés avec quelques amendements. Lors de la discussion du code pénal, il demanda l'abolition des lettres de grâce; mais vota contre la peine de mort, soutenant que cette peine n'est pas effi-

cace, et que, loin de diminuer le nombre des crimes auxquels on l'applique, elle tend au contraire à les multiplier. Sur la question de l'exercice du droit de paix et de guerre, il défendit l'opinion de Mirabeau en faveur de l'attribution de ce droit à la nation, l'exercice devant en être délégué concurremment au corps législatif et au pouvoir exécutif. Dupont fut un des commissaires nommés par l'Assemblée pour entendre la déclaration du roi et de la reine sur leur départ de Paris en juin 1791, et il appuya le décret des comités dans sa principale disposition, portant que le roi ne pouvait être mis en jugement pour le fait de son évasion. Il s'était séparé des Jacobins pour se réunir aux Feuillants, et était devenu un des chefs du parti que l'on appelait « constitutionnel ». Dans la discussion générale de la Constitution, il prit la parole à plusieurs reprises pour en soutenir les dispositions fondamentales. Il opina contre l'exclusion des représentants du ministère, et contre leur non-rééligibilité aux assemblées législatives, ne voulant pas, disait-il, que l'on dépouillât le peuple de son droit inaliénable de choisir ses députés comme il lui plaît. Il s'opposa à ce que les décrets du Corps législatif en matière de contributions publiques eussent le titre de loi et fussent soumis à la sanction royale. Dupont fut appelé, le 15 février 1791, à la présidence de la Constituante: il l'exerça jusqu'au 27 du même mois, et, après la clôture des travaux de cette Assemblée, il fut nommé président du tribunal criminel de la Seine, fonctions qu'il abandonna à la suite des événements du dix août. Il quitta Paris au lendemain de cette journée. Peu de temps après, le 7 septembre 1792, le ministre de la justice, Danton, annonça à l'Assemblée que M. Adrien Dupont venait d'être arrêté à Melun, et déclara avoir ordonné qu'on ne le transférât pas actuellement à Paris. On a prétendu que Danton, ne pouvant le mettre en liberté, mais voulant pourtant le sauver, excita une émeute dans la prison de Melun pour favoriser son évasion. Dupont réussit en effet à s'échapper. Le *Moniteur* du 16 septembre 1792 contient l'extrait d'une curieuse lettre trouvée sur lui lors de son arrestation, et dont la clef n'est pas difficile à saisir. La missive porte la date de Bruxelles, 24 juillet 1792, et son auteur annonce qu'il sort à l'instant de sa deuxième conversation avec l'homme d'affaires (M. de Mercy, d'après le *Moniteur*). On y parle ensuite d'une chambre à coucher à donner au marié pour ses amis, — allusion à la création d'une Chambre haute dans la Constitution. On y vante l'efficacité des remèdes étrangers que l'on appelle des vulnéraires suisses, etc. Dupont passa la frontière et se retira d'abord en Angleterre. Revenu en France après le neuf thermidor, il dut se mettre de nouveau en sûreté à la suite du 18 fructidor au V. Il se rendit alors en Suisse, où il mourut dans le plus grand dénuement, à Appenzel, d'une maladie de poitrine.

**DUPONT** (BERNARD-JEAN-MAURICE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Faverges (Haute-Savoie) le 7 août 1762, mort à Paris le 16 décembre 1832, d'une famille de fabricants en soie, était avocat au Sénat de Chambéry. Le 8 mars 1793, il fut élu, par le département du Mont-Blanc, membre de la Convention, le 3<sup>e</sup> sur 8. Assis d'abord à la Montagne, il descendit bientôt à la Plaine, et fut dénoncé pour ce fait aux Jacobins, avec les autres députés de son départe-

ment, par la Société populaire de Chambéry. Le 9 thermidor, il vota la mise hors la loi de Robespierre, puis la mise en accusation de Carrier, et fut du comité des finances.

En janvier 1796, on l'envoya en mission dans la Seine-Inférieure, et la Convention lui vota une mention honorable pour la façon dont il l'avait remplie; elle ordonna aussi l'impression du journal où il inscrivait ses dépenses quotidiennes pendant ce voyage et où l'on peut lire, à la date du 25 nivôse : « Acheté un morceau de veau, deux pains et deux bouteilles de vin, 46 livres 4 sous ; » les assignats perdaient en ce moment 95 0/0.

Dupont fut élu au Conseil des Cinq-Cents en octobre suivant, par 301 voix sur 864 votants, figura dans plusieurs commissions, notamment dans celle de la *classification des lois*, qui prépara l'unification de nos codes. Réélu en avril 1797, il proposa l'interdiction de la vente des biens communaux (12 mai), qui fut votée, et demanda (4 décembre) la création d'un ministère des travaux publics et des domaines.

Sorti du Conseil des Cinq-Cents le 20 mai 1798, il fut nommé substitut du commissaire du gouvernement devant le tribunal de cassation, puis alla à Rome, en remplacement de Monge, comme commissaire de la République, et y remplit un moment les fonctions de ministre des finances; il quitta ce poste pour ne pas perdre, dit le *Moniteur*, sa qualité de Français, revint à Paris, et entra au ministère de la justice en qualité de chef de bureau. Sans emploi pendant la Restauration, il reprit sa place en 1830, et mourut deux ans après.

**DUPORT (MARIE-ADOLPHE)**, député en 1889, né à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure) le 23 janvier 1862, mort à Paris le 4 février 1890, propriétaire dans la Charente-Inférieure, était neveu de M. Dariste, député des Basses-Pyrénées, et cousin de M. Turral, député de l'Aude. Le 6 janvier 1889, les électeurs de la Charente-Inférieure, ayant à remplacer le général Boulanger qui avait opté pour le département du Nord, élurent comme député M. Dupont, candidat du parti républicain national (boulangiste), par 51,991 voix sur 95,529 votants et 142,424 inscrits, contre 41,097 voix au candidat du gouvernement, le comte Lemerrier. M. Dupont prit place à la droite bonapartiste, et vota contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour l'ajournement indéfini de la révision de la constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**DUPORT-DUTERTRE (MARQUERITE-LOUIS-FRANÇOIS)**, ministre, né à Paris le 6 mai 1754, exécuté à Paris le 28 novembre 1793, était fils d'un homme de lettres collaborateur de Fréron. Partisan de la Révolution, il prit part à la prise de la Bastille (14 juillet 1789), puis fut élu membre de la municipalité de Paris et lieutenant du maire au bureau de la police. Il devint ensuite substitut du procureur-syndic de la commune. La recommandation de La Fayette le fit nommer, le 21 novembre 1790, au ministère de la justice; Louis XVI le donna pour successeur à Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux. « Il fallut, dit un biographe, aller chercher à son troisième étage de la rue de la Sourdière pour l'installer à son poste. » Le 22

novembre, le roi annonça à l'Assemblée la nomination de Dupont, au milieu des applaudissements de la gauche et des tribunes, qui saluaient le roturier arrivé aux fonctions suprêmes. Le passage de Dupont-Dutertre aux affaires révéla en lui plus d'exactitude que d'intelligence; toujours soumis à la volonté royale, « il ne s'électrifa jamais, écrit le biographe déjà cité, au contact des fortes passions et de l'éloquence révolutionnaire. » Il prit plusieurs fois la parole comme ministre à la Législative : à propos de divers décrets rendus par elle, à propos des causes qui devaient être portées devant la Haute-Cour, etc.; demanda, lors de la fuite de Louis XVI, l'autorisation de faire usage du sceau de l'Etat, et annonça, un peu plus tard, l'acceptation de la Constitution par le roi. Le 12 novembre 1791, il fit part aux députés du refus de la sanction royale au décret contre l'émigration; de violentes interpellations lui couvèrent la parole, et, dès lors, il se trouva en butte à des accusations plusieurs fois répétées. On lui reprocha de n'avoir pas exécuté la loi d'amnistie en faveur de soixante laborieux de Périgueux, et Merlin le dénonça pour avoir créé un office de notaire et violé la loi sur l'abolition de la vénalité des offices dans l'intervalle de la sanction à la promulgation. Il dut alors rentrer dans la vie privée (22 mars 1792). Mais de nouvelles accusations furent bientôt portées contre lui. Quatre jours après le 10 août, Merlin monta à la tribune pour s'écrier que la tranchée s'ouvrait à Thionville, à Longwy, et que plus de quatre cents lettres prouvaient l'existence à Paris d'un foyer de conspirateurs et de traîtres. Après un rapport de Gohier établissant la correspondance du roi avec les princes émigrés, et le plan de contre-révolution de la cour, Robespierre et Chabot firent décréter d'accusation Bernard Montmorin, Lameth, Barnave, Dupont-Dutertre, etc. Il fut conduit dans les prisons d'Orléans, puis transféré dans celles de Versailles, où il échappa aux massacres de septembre, mais pour se trouver exposé presque aussitôt à d'autres dangers. Accusé d'avoir apporté des entraves à la liberté de la presse pendant son ministère, et « d'avoir, de concert avec les magistrats perfides dont s'était entouré le dernier tyran des Français, conspiré contre la sûreté générale de l'Etat », il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté en même temps que Barnave, le 28 novembre 1793, avant d'avoir atteint sa trente-neuvième année. En entendant son arrêt il s'écria, dit-on : « Les révolutions tuent les hommes, la postérité les juge. » Sa femme se tua de désespoir, à coups de couteau, quelques jours après. Dupont-Dutertre passe pour l'un des auteurs de l'ouvrage intitulé *Histoire de la Révolution, par deux amis de la liberté* (1790-1815).

**DUPORT-LAVILLETTE (JEAN-PIERRE)**, représentant aux Cent-Jours, né à Grenoble (Isère) le 26 décembre 1757, mort à Grenoble le 19 avril 1826, était avant la Révolution un des avocats les plus estimés du parlement de Grenoble. Il se montra partisan des idées nouvelles, et, membre de l'administration du département de l'Isère en 1793, partisan des Girondins, il fit tous ses efforts pour entraîner son département dans le mouvement fédéraliste contre la Convention. L'influence de Français de Nantes fit échouer ses desseins, et Duport-Lavillette, emprisonné comme suspect, ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. A l'avènement du gouvernement consulaire, il

constitué entre les acquéreurs de biens nationaux une sorte d'assurance mutuelle destinée à paralyser les effets des mesures réactionnaires qu'on redoutait de Bonaparte. Libéral sous l'Empire, il fut élu, le 13 mai 1816, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département de l'Isère, avec 56 voix sur 97 votants, contre 41 voix à M. Decomberousse, ancien conventionnel. Il était depuis plusieurs années bâtonnier de l'ordre des avocats à Grenoble, et conseiller général de l'Isère depuis 1813. Sous la Restauration, il fut exilé comme bonapartiste, après la tentative insurrectionnelle de Didier. Il revint à Grenoble quelques années après, comme avocat consultant. « Toutes les connaissances étaient de son ressort, a dit son collègue, M. J. Mallein, dans le discours qu'il prononça sur sa tombe : la littérature, l'histoire, la politique, les sciences physiques et mathématiques, les arts, rien ne lui était étranger. » Son fils a publié, deux ans après sa mort, parmi les manuscrits qu'il avait laissés : *Questions de droit tirées des consultations, des mémoires et des dissertations de M. Dupont-Lavillelle* (6 vol. — 1829).

**DUPORTAIL** (LOUIS LEBÈGUE), ministre de la guerre, date de naissance inconnue, mort en 1802, fit à l'école de Mézières ses études militaires; mais une sédition dont il était le promoteur le fit renvoyer et enfermer quelque temps par lettre de cachet. Plus tard, il entra dans l'armée du génie, acquit la réputation d'un habile officier, s'attacha à La Fayette, avec qui il fit la guerre de l'indépendance américaine, fut nommé maréchal de camp en 1788, après avoir passé quelque temps au service du roi de Naples, et dut à l'influence de son protecteur d'être porté, le 10 octobre 1790, au ministère de la guerre. Il adressa des communications à l'Assemblée, lui rendit compte de l'exécution de ses décrets, répondit à plusieurs interpellations et se signala par une mesure diversement appréciée, en vertu de laquelle les soldats eurent permission de fréquenter les clubs et de se livrer entre eux à des discussions politiques. En janvier 1791, Duportail écrivit aux administrateurs des départements du nord et de l'est de la France pour les inviter à prendre des mesures contre l'émigration. Mais bientôt les chefs d'accusation se multiplièrent à son égard. Plusieurs fois inculpé, d'abord pour l'inexécution de l'amnistie à l'égard de quatre soldats du régiment de Rouergne, puis au sujet du défaut d'armes, accusé par les administrateurs du district de Château-Thierry d'avoir pris des mesures inconstitutionnelles, il se vit (novembre 1791) l'objet de la dénonciation formelle de Couthon et de Lacroix, comme coupable d'avoir laissé sans défense la plupart des places fortes de nos frontières. Après avoir essayé une justification maladroite, il fut obligé de donner sa démission (3 décembre 1791); il fut alors employé militairement en Lorraine; mais la majorité de la Législative lui tenait toujours rigueur, et, le 15 août 1792, sur une motion de l'abbé Fauchet, Duportail fut décrété d'accusation. Il se déroba par la fuite, resta caché à Paris pendant vingt-deux mois, et réussit à passer en Amérique. Il fut inscrit sur la liste des émigrés, et Mathieu Dumas essaya vainement, le 18 juin 1797, au Conseil des Anciens, d'obtenir sa radiation. Ce ne fut qu'après le coup d'Etat du 18 brumaire que, rappelé par Bonaparte, il se remit en route

pour la France; mais la mort le frappa pendant la traversée.

**DUPORTAIL** (JEAN-CHARLES-LOUIS-EUGÈNE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Bellême (Orne) le 10 mai 1813, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 13 janvier 1876, exerçait la profession d'avocat à Mortagne. Adjoint au maire de cette ville, il fut élu, le 8<sup>e</sup> et dernier de la liste, par 49,824 voix (65,515 votants et 123,713 inscrits), représentant de l'Orne à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871. Il prit place au centre droit et vota avec les orléanistes : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la politique de Thiers et pour sa démission au 24 mai, pour le septennat, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, etc. Il mourut dans la dernière année de la législature.

**DUPORTAIL** (PIERRE-JEAN-LOUIS-ARMAND), député de 1876 à 1887, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 17 février 1814, mort à Toulouse le 1<sup>er</sup> février 1887, débuta dans le journalisme à dix-huit ans, et collabora sous Louis-Philippe à diverses feuilles d'opposition : le *Patriote de Juillet*, le *Gascon*, le *Mécène*, la *Revue du Midi*. Rédacteur, en 1848, de l'*Emancipation*, journal républicain socialiste, il y soutint de vigoureuses campagnes contre M. de Maupas, préfet de la Haute-Garonne sous le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, encourut plusieurs condamnations, et se vit, au lendemain du coup d'Etat de décembre 1851, inscrit un des premiers sur les listes de proscription. Transporté en Afrique, il obtint l'année suivante l'autorisation de rentrer en France, et, après avoir vainement essayé alors de faire reparaître l'*Emancipation* sous une forme littéraire, il entra, comme chef de la perception des canaux, dans la compagnie des chemins de fer du Midi. Inquiété à la suite de l'attentat d'Orsini, puis rendu à la liberté, il vint à Paris, fut secrétaire général d'une maison de banque, et dirigea ensuite en Russie et en Sardaigne divers établissements métallurgiques. La loi de 1868 sur la presse lui permit de remettre au jour, à Toulouse, l'*Emancipation*, qui fit une guerre acharnée à l'Empire. Lors du 4 septembre 1870, Armand Duportail était à Sainte-Pélagie pour délit de presse. Peu de temps après, il fut nommé préfet de la Haute-Garonne; il imprima à son administration un caractère nettement révolutionnaire, qui lui valut, en mainte occasion, le blâme et le désaveu de la délégation de Tours. Plusieurs fois Gambetta frappa de nullité les mesures prises par le commissaire général de la Défense. Bientôt d'ailleurs il résolut de lui donner un successeur. M. Huc, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, fut nommé préfet à la place de M. Duportail. Mais le bruit de cette nomination ayant excité des troubles à Toulouse, le gouvernement dut laisser quelque temps encore M. Duportail à la tête du département. Il y resta jusqu'au 25 mars 1871, époque à laquelle il fut remplacé définitivement par M. de Kératry. La part qu'il prit à l'agitation provoquée par l'installation du nouveau préfet le fit traduire avec plusieurs de ses amis devant la cour de Pau; il fut, d'ailleurs, acquitté après de longs et orageux débats. Comme directeur de l'*Emancipation*, devenue en 1872 l'*Emancipateur*, il entreprit alors une série de polémiques des plus ardentes qui atti-

rèrent sur lui de fréquents procès et de nombreuses condamnations. M. Armand Duportal entra dans la vie parlementaire aux élections législatives de 1876. Précédemment, le 24 mai 1869, sa candidature radicale au Corps législatif avait été posée dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Haute-Garonne, mais elle avait échoué avec 3,915 voix contre 16,801 au candidat officiel, député sortant, M. de Campaigno, élu, et 12,448 à M. de Rémusat. Il n'avait pas été plus heureux en 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale. Elu comme républicain intransigeant, le 5 mars 1876, au second tour, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Toulouse, par 6,512 voix (11,795 votants, 18,258 inscrits), contre 3,573 à M. Oldekop, conservateur, et 1,522 à M. Benezet, opportuniste, il alla siéger à l'extrême-gauche de la Chambre, se démit de son mandat de conseiller général et de conseiller municipal de Toulouse, et vota dès lors constamment avec la fraction la plus avancée du parti républicain. Il se prononça notamment pour l'amnistie pleine et entière. L'un des 363 députés qui, après l'acte du 16 mai 1877, refusèrent un vote de confiance au ministère de Broglie, il obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 8,246 voix (14,314 votants et 13,552 inscrits), contre 3,789 voix à M. d'Adhémar et 2,118 à M. Oldekop. Il reprit sa place à l'extrême-gauche de la Chambre, et, comme rédacteur en chef du *Mot d'ordre*, puis du *Républicain*, il attaqua en même temps avec une extrême vivacité la politique du maréchal de Mac-Mahon. Il vota pour la nomination de la commission d'enquête chargée de constater les abus de pouvoir commis par l'administration pendant la période électorale (15 novembre), contre le ministère Rochebouët (24 novembre), etc. Après l'avènement du cabinet parlementaire présidé par Dufaure, M. Duportal ne désarma point, et continua la lutte dans ses journaux, à la fois contre les conservateurs et contre les opportunistes. Directeur de la *Marseillaise*, il s'attaqua sans relâche à la politique de transactions inspirée par Gambetta, et endagea, au commencement de 1878, un débat personnel plein d'aigreur de part et d'autre avec la rédaction de la *République française*. Au cours de ce débat, le journal gambettiste crut devoir publier un document d'après lequel M. Duportal aurait autrefois demandé sa grâce à Napoléon III. Le député de la Haute-Garonne quitta alors la *Marseillaise*; mais le parti radical socialiste de Toulouse ne lui retira pas sa confiance, et fit encore triompher sa candidature, le 4 septembre 1881, au scrutin de ballottage, avec 4,618 voix sur 12,604 votants et 19,028 inscrits, contre 4,229 à M. Calès, opportuniste, et 3,623 à M. Oldekop, conservateur. Sans aborder la tribune, M. Duportal continua de donner, en toute circonstance, son suffrage aux propositions émanées de l'extrême-gauche. Il se prononça pour l'amnistie plénière, pour la liberté absolue de la presse, de réunion et d'association, contre la politique coloniale, etc. Toutefois, l'animosité des opportunistes à son égard parut s'atténuer lors des élections générales de 1885, entre le premier et le second tour de scrutin. M. Armand Duportal, d'abord porté sur la liste purement radicale, fut inscrit, en vue du ballottage, sur la liste dite de concentration républicaine, et fut ainsi réélu, le 7<sup>e</sup> et dernier, par 56,181 voix sur 113,803 votants et 138,226 inscrits. Après s'être prononcé à nouveau contre la politique coloniale, à propos des crédits du Tonkin et de Madagascar, et s'être associé jusqu'au bout

aux votes de l'extrême-gauche, il mourut pendant la session de 1887, et fut remplacé par M. Calvinihac.

**DUPOUY** (ETIENNE-JACQUES), député de 1831 à 1834, né à Dunkerque (Nord) le 9 octobre 1772, mort à Dunkerque le 1<sup>er</sup> décembre 1839, était négociant dans cette ville. Il devint vice-président, puis président de la chambre de commerce, et reçut la croix de la Légion d'honneur. Membre du conseil général du commerce, à Paris, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 6<sup>e</sup> collège du nord (Dunkerque), par 169 voix sur 291 votants et 363 inscrits, contre 111 à M. Ardéachon. Il vota avec la majorité conservatrice jusqu'à la fin de la législature, et ne se représenta point en 1834. Conseiller général du Nord.

**DUPOUY** (BERNARD-EUGÈNE-ALEXANDRE), représentant de 1873 à 1875, député de 1876 à 1879 et membre du Sénat, né à Bordeaux (Gironde) le 1<sup>er</sup> juillet 1825, était fils de Jean-Césaire Dupouy, avocat, médecin-accoucheur à Bordeaux; il se fit recevoir avocat et s'inscrivit au barreau de sa ville natale (1851). Propriétaire dans la Gironde, il fut porté aux élections du 8 février 1871, sur la liste républicaine de la Gironde, qui échoua. Conseiller général pour le canton de Bourg depuis le 8 octobre 1871, il se présenta, le 27 avril 1873, pour remplacer à l'Assemblée nationale M. Journu, démissionnaire, et fut élu représentant de la Gironde par 75,153 voix (118,416 votants, 202,015 inscrits), contre 39,015 voix à M. Adrien Maître. M. Dupouy siégea sur les bancs de l'Union républicaine et vota : contre la démission de Thiers au 24 mai, contre le ministère de Broglie, contre l'état de siège, contre la loi des maires, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. En 1875, il fut élu vice-président du conseil général de la Gironde, et se fit remarquer par la vivacité de son opposition au préfet d'alors, M. Pascal. Après la séparation de l'Assemblée nationale, il fut, sans succès, candidat au Sénat, et n'obtint des électeurs de la Gironde que 263 voix sur 675 votants. Mais la 3<sup>e</sup> circonscription de Bordeaux l'élu député, le 20 février 1876, avec 12,306 voix (19,936 votants, 27,965 inscrits), contre M. Coignet, 7,340 voix. Il fit partie de la majorité républicaine qui, après l'acte du 16 mai 1877, refusa sa confiance au ministère de Broglie. Réélu comme un des 363, le 14 octobre 1877, par 14,036 voix (22,337 votants, 29,259 inscrits), contre M. Pastoureau, 8,181 voix, il soutint le ministère Dufaure et suivit la politique opportuniste. Lors des élections sénatoriales du 5 janvier 1879, M. Dupouy quitta le palais Bourbon pour le Luxembourg; élu sénateur de la Gironde, le 2<sup>e</sup> sur 4, par 345 voix (653 votants), il prit place à gauche et opinait notamment : pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour le ministère Ferry, pour la loi nouvelle sur le serment judiciaire, pour la réforme de la magistrature, pour le rétablissement du divorce, etc. Il donna son approbation aux expéditions coloniales et vota les crédits du Tonkin et de Madagascar, etc. Il obtint sa réélection le 5 janvier 1883, par 701 voix sur 1,262 votants. En dernier lieu, M. Dupouy s'est prononcé : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

**DUPOY DE GUITARD** (JOSEPH), député aux Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Tartas (Landes) le 10 novembre 1762, mort à une date inconnue, fut accusateur public près le tribunal criminel des Landes et président du tribunal civil de Dax. Le 22 germinal an V, il fut élu député des Landes au Conseil des Cinq-Cents, par 149 voix sur 173 votants. Dénoncé, comme parent d'émigrés, le 8 pluviôse an VI, par les membres de l'administration centrale de son département, il fut l'objet d'un rapport favorable de Boullé (du Morbihan), qui conclut à la question préalable. Dupoy prit la parole lui-même dans la discussion : il fit observer que ses frères n'avaient pas émigré, qu'ils étaient prêtres insermentés et qu'ils n'avaient fait qu'obéir à la loi qui les déportait. Élu par le Sénat conservateur député des Landes au Corps législatif, le 4 nivôse an VIII, il servit en cette qualité le gouvernement consulaire et impérial, et siégea jusqu'en 1803.

**DUPRAT** (JEAN), membre de la Convention, né à Avignon (Vaucluse) le 22 décembre 1760, exécuté à Paris le 31 octobre 1793, était marchand de soieries à Avignon. Partisan de la Révolution, il fut nommé maire de cette ville, avant sa réunion à la France, et eut des démêlés avec les commissaires du roi ; mais la population le rappela à son poste, et sa réinstallation fut un triomphe. Élu, le 4 septembre 1792, par les Bouches-du-Rhône, le 1<sup>er</sup> sur 11, à l'unanimité de 742 votants, membre de la Convention, il suivit les opinions de son ami Barbaroux. Dans le procès du roi, lorsqu'il fut question de se prononcer sur l'appel au peuple, il s'exprima ainsi :

« Je respecte également toutes les opinions. Cependant une considération nouvelle m'a frappé tout à l'heure en faveur du renvoi de notre décision à la sanction du peuple ; et je dis oui avec d'autant plus de confiance, que Philippe (ci-devant duc d'Orléans) a dit non. Au reste, ne croyez pas que je redoute d'engager ici ma responsabilité. Lorsqu'il s'agira de prononcer la peine qu'a méritée le traître, je prouverai à l'univers que l'amour de la justice et mon dévouement à la république sont pour moi au-dessus de toutes les considérations. »

Au 3<sup>e</sup> appel nominal il répondit :

« Avons-nous sauvé la patrie, ou perdu la République ? L'avance à grands pas le jour où ce problème important sera résolu ; je l'attends sans crainte et sans remords. J'avais toujours pensé et je pense encore que les grandes considérations de compétence, de politique et de sûreté générale, qui déterminent aujourd'hui les opinions diverses, étaient toutes attachées au système de renvoi de votre décision à la sanction du peuple. Ce système est renversé. J'ignore ce que nous avons à craindre ou à espérer du système contraire. Je respecte souverainement le vœu de la majorité, et je trouve écrite dans le livre de la loi ma réponse à l'interpellation qui m'est faite en cet instant. On sera peut-être étonné de me voir en conformité de vœu avec un opinant que j'ai combattu mardi ; ce qui me rassure, c'est que mes commettants et la postérité ne croiront pas à l'identité de nos motifs. Citoyens, je me crois obligé d'opiner ici, comme je l'eusse fait dans les assemblées primaires, si la Convention nationale eût témoigné au peuple plus de confiance en sa sagesse et ses vertus. Je condamne à mort Louis le traître. Puisse son sang satisfaire la justice éternelle, et son supplice porter

l'effroi dans l'âme de tous ceux qui peuvent espérer de lui succéder ! Je prévois aussi que l'exécution de ce jugement hâtera les sinistres projets des ambitieux conjurés. Eh bien ! c'est pour les rendre moins funestes que je veux presser leurs téméraires efforts. Il me tarde de voir éclore leurs complots ourdis dans les ténèbres. Qu'il se montre donc à découvert ce Cromwell dont on nous menace ! Je provoque sur moi toute sa colère, je brave ses satellites et leurs poignards ; et si la République ne triomphe pas des rois coalisés, si les amis de la tyrannie, si les anarchistes, si les Catilina pouvaient l'emporter sur les nombreux défenseurs des droits du peuple, citoyens, je vous apprendrai comment un Français doit mourir quand la liberté est perdue. En donnant mon opinion pour la mort du coupable, je demande que la Convention nationale s'occupe sans délai de la question de savoir s'il doit rester encore sur le sol français un seul rejeton de la famille royale. »

Il provoqua de violents murmures, le 29 avril 1793, en dénonçant son frère, révolutionnaire d'Avignon, comme « mauvais père, mauvais ami, mauvais frère. » Il dénonça encore deux de ses collègues, Moïse Bayle et Boisset, et devint secrétaire de la Convention. Mais ses relations étroites avec le parti girondin le firent décréter d'arrestation le 3 octobre 1793 et condamner à mort le 29, avec Brissot, Vergniaud, Gensonné, le 1<sup>er</sup> marcha à l'échafaud en chantant la *Marseillaise*, à côté de Mainvielle, son compatriote, son ami, son collègue à la Convention, et, assure la chronique du temps, l'amant de sa femme. Après le 9 thermidor, la Convention accorda un secours à sa veuve et à ses enfants.

**DUPRAT** (PIERRE-LOUIS), député aux Cinq-Cents, né à Tartas (Landes) le 30 décembre 1760, mort à Bordeaux (Gironde) le 31 août 1840, exerçait la profession d'avocat. Accusateur public pendant la période révolutionnaire, il fut, le 24 vendémiaire an IV, élu député des Landes au Conseil des Cinq-Cents, par 111 voix sur 207 votants. Il prit fréquemment la parole dans cette assemblée, dont il fut secrétaire ; les questions de droit et de législation surtout l'amènèrent à la tribune ; il intervint dans les débats sur la répartition de l'emprunt forcé, sur le mode de jugement des prises maritimes, sur l'arbitrage forcé et les tribunaux de famille, sur les délits des commissaires du pouvoir exécutif, sur le droit de successibilité des enfants naturels, etc. Il donna son opinion touchant l'organisation de la haute-cour nationale, et sur le recours en cassation contre ses jugements ; fit fixer les vacances des tribunaux civils, et excita des murmures en votant la mise en liberté des prêtres détenus. Il demanda que le divorce ne fût plus permis pour incompatibilité d'humeur, etc. Son attitude favorable en plusieurs circonstances au parti de la contre-révolution, le fit comprendre sur la liste de proscription au 13 fructidor ; il y fut maintenu, malgré une réclamation de Labrousse, et ne rentra plus dans la vie politique.

**DUPRAT** (CHARLES), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Montluçon (Allier) le 5 novembre 1768, mort à une date inconnue, était fils d'« Etienne Duprat, seigneur de Marcoin, conseiller du roi et son procureur aux traites foraines de Montluçon, et de dame Marie Bourel ». Il était juge de paix à Montluçon, lorsque cet arrondissement, par 90 voix sur